

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mai 2006

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES - (n° 2276)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 1224

présenté par

M. Launay, Mme Gautier, MM. Brottes, Ducout, Bonrepaux, Mme Gaillard, MM. Peiro, Gaubert, Dumas, Gouriou, Mme Darciaux, MM. Dosé, Habib, Bacquet, Dupré et les membres du groupe Socialiste

à l'amendement n° 14 du Gouvernement
-----**à l'ARTICLE 13 BIS**

Dans la première phrase de l'alinéa 3 de cet amendement, après les mots :

« gestion équilibrée »,

insérer les mots :

« , durable et équitable ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à intégrer le concept de gestion durable, équilibrée et équitable de la ressource en eau, inscrit à l'article premier de la directive cadre sur l'eau (2000/60/CE) afin d'en assurer la transposition.